LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE





www.arec-nouvelleaquitaine.com

MESSAGES CLÉS

- Le mobilier ménager représente environ 90% des mises sur le marché.
- 85% des tonnages de mobiliers mis sur le marché sont représentés par 5 catégories
- 80% des mises sur le marché, en tonnage, du mobilier professionnel sont représentés, par trois catégories entre 2014 et 2016.
- Le gisement de DEA ménagers avoisinerait les 100 000 tonnes chaque année.
- La région Nouvelle-Aquitaine compte 22 structures adhérentes au Réseau des Ressourceries,
 19 structures Emmaüs, 5 structures le Relais, 4 structures Envie et a minima 66 recycleries,
 soit un total d'au moins 116 structures identifiées dans le secteur du réemploi et de la réutilisation.
- En 2015, les 6 491 adhérents Eco-mobilier et les 1 441 adhérents Valdelia ont déclaré 249 millions d'unités mises sur le marché, soit 2,4 millions de tonnes.
- Les collectes en porte-à-porte des DEA ménagers auront tendance à diminuer au profit de la collecte en déchèterie.
- Pour développer ces collectes de DEA professionnels, Valdelia cherche à s'appuyer sur les institutionnels locaux comme relai pour la promotion de la filière.
- Le maillage des centres de tri/transit et installations de traitement en Nouvelle-Aquitaine semble plutôt bien dimensionné d'après les éco-organismes.
- Aujourd'hui, la quasi-totalité des Ressourceries et sites Emmaüs sont dotés d'une benne dédiée à la collecte des DEA.

SOMMAIRE

MESSAGES CLÉS	1
SOMMAIRE	2
I. CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA FILIÈRE	3
1.1. Actualités réglementaires	3
1.2. Périmètre et objectifs de la filière	3
1.3. Organisation de la filière	4
II. PANORAMA SUR LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT EN NOUVELLE- AQUITAINE	7
2.1. Le marché du meuble	8
2.2. La collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement	10
2.3. Le réemploi et la réutilisation	15
2.4. Le traitement des Déchets d'Éléments d'Ameublement	19
III. ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE	23
3.1. Une mise sur le marché sans grandes variations	24
3.2. Le développement de la collecte des DEA	24
3.3. L'accompagnement des filières de traitement	25
3.4. L'accentuation de l'implication des structures de l'ESS dans la filière	27
INDEX DES TARIFAUX ET FIGURES	28

I. CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA FILIÈRE

1.1. Actualités réglementaires

La filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) est née dans les textes réglementaires entre 2010 et 2012. Elle est opérationnelle depuis le début de l'année 2013 à travers les agréments délivrés aux deux éco-organismes que sont Eco-mobilier et Valdélia.

L'arrêté du 15 décembre 2015 donne agrément à Ecologic, l'un des éco-organismes en charge de la collecte des DEEE, pour prendre en charge la collecte des DEA de cuisines professionnelles.

En janvier 2016, l'éco-modulation du barème amont est mise en œuvre par Eco-mobilier et Valdélia.

Les agréments pour les éco-organismes actuels courraient jusqu'au 31 décembre 2017, sur la base de l'arrêté du 15 juin 2012. Un nouvel arrêté a été signé au cours de l'année 2017, portant un nouveau cahier des charges pour la période 2018-2023.

Le Ministère de l'Environnement est en charge de la rédaction du cahier des charges et consulte les éco-organismes actuels, les représentants des collectivités, des producteurs, des opérateurs de traitement et des associations environnementales.

Le nouveau cahier des charges a été publié au début de l'année 2018. Les évolutions réglementaires du nouvel agrément seront présentées dans le rapport annuel 2018 de l'ADEME.

1.2. Périmètre et objectifs de la filière

• Qu'est-ce qu'un élément d'ameublement (EA) ?

Les EA sont des biens meubles ayant pour fonction de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public et offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Quels sont les EA concernés ?

Selon le décret n°2012-22 du 6 janvier 2012, les éléments d'ameublement pris en charge par les écoorganismes sont classés dans 10 catégories différentes, qu'ils soient de type ménager ou professionnel.

Tableau 1 : Les 10 catégories d'EA du décret

FONCTIONS	CATÉGORIES
	 Meubles de salon, séjour, salle à manger
A •	2. Meubles d'appoint
Assise	3. Meubles de chambres à coucher
Couchage	4. Literie
Couchage	5. Meubles de bureau
Rangement	6. Meubles de cuisine
Kangement	7. Meubles de salle de bain
Plan de pose ou de travail	8. Meubles de jardin
rian de pose ou de travan	9. Sièges
	10. Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

Sont exclus du champ les éléments suivants :

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Agencement si l'installation est fixe, spécifiquement conçue et installée par un professionnel ;
- Éléments de mobilier urbain installés sur le domaine et dans les espaces publics;
- Éléments de récréation et de décoration.

Le décret du 6 janvier 2012 fixe les objectifs de valorisation pour l'ensemble de la filière DEA. Les écoorganismes, comme les producteurs organisés en système individuel, doivent respecter les objectifs suivants :

Tableau 2 : Les objectifs de valorisation de la filière DEA

	Situation initiale (2010) ¹	Objectif fin 2015	Objectif fin 2017
DEA ménagers	25% de reguelage	45% de recyclage	200/ do valorication ²
DEA professionnels	25% de recyclage	75% de recyclage	80% de valorisation ²

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

L'objectif global de la filière est de réduire les quantités de DEA stockés/enfouis et d'accroître la part de recyclage ou toute autre forme de la valorisation plus vertueuse que l'enfouissement.

1.3. Organisation de la filière

Les metteurs sur le marché ont le choix de mettre en place un système individuel de collecte des DEA ou de faire appel à un éco-organisme, tant pour les ménages que pour les professionnels. Dans les deux cas, la prévention via l'écoconception et la communication auprès des détenteurs, afin d'encourager le réemploi et la réutilisation font partis des priorités.

Les éco-organismes sont dans l'obligation de déployer sur l'ensemble du territoire français (DOM/TOM compris) un dispositif de collecte afin d'assurer la reprise gratuite des DEA auprès de l'ensemble des acteurs du dispositif.

1.3.1. Les Déchets d'Éléments d'Ameublement ménagers

La filière DEA des ménages est organisée autour de l'éco-organisme Eco-mobilier.

Il existe trois partenaires majeurs à la collecte des DEA ménagers :

- Les collectivités locales : impliquées dans la filière à travers leurs déchèteries et les collectes en porte-à-porte. Deux modes de fonctionnement possibles en déchèterie :
 - La collecte reste à la charge de la collectivité au travers des bennes bois, ferraille et tout-venant. On parle alors d'une collecte non séparée des DEA ménagers ou autrement dit de « tonnages financiers »;
 - La collecte est assurée par Eco-mobilier qui met à disposition une benne dédiée aux DEA ménagers. On parle alors d'une collecte séparée des DEA ménagers ou de « tonnages opérationnels ». La mise en place progressive des bennes Eco-mobilier est programmée jusqu'en 2020;
- Les distributeurs : réceptionnent les meubles des consommateurs suite aux apports volontaires ;
- Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) : essentiellement Emmaüs France et le Réseau des Ressourceries qui collectent les DEA en partenariat avec Eco-mobilier.

¹ ADEME (novembre 2010), Dimensionnement et cadrage des filières pour la gestion des mobiliers ménagers et professionnels usagés.

² Valorisation : réutilisation, recyclage et autres valorisations (dont valorisation énergétique).

1.3.2. Les Déchets d'Éléments d'Ameublement professionnels

La filière des DEA professionnels est organisée autour de trois éco-organismes que sont Valdelia, Ecomobilier (literie professionnelle) et Ecologic (meubles de cuisines professionnelles).

Il existe trois types d'acteurs de la collecte des DEA professionnels :

- Les détenteurs de mobiliers professionnels : TPE, PME, industries, collectivités, écoles, hôpitaux, hôtels, restaurants, etc. ;
- Les repreneurs volontaires : lorsqu'ils visent des clients professionnels ;
- Les structures de l'ESS.

Les modalités de reprise gratuite des DEA professionnels varient en fonction de l'éco-organisme et des quantités que le détenteur cherche à évacuer :

- Valdélia: à partir de 2,4 tonnes et 20 m³ pour une collecte gratuite de l'ensemble des DEA professionnels hors literie;
- Eco-mobilier : à partir de 75 matelas d'une place ou 37 matelas deux places pour un volume d'environ 20 m³ ;
- Ecologic : le seuil de collecte des meubles de cuisines professionnelles est aligné sur celui des DEEE, soit 500 kg sur le site du détenteur.

Tableau 3 : Agrément des éco-organismes de la filière DEA par catégories de produits (période 2012-2017)

	CATÉGORIES	DEA ménagers	DEA professionnels
1.	Meubles de salon, séjour, salle à manger		
2.	Meubles d'appoint		
3.	Meubles de chambres à coucher		
4.	Literie		
5.	Meubles de bureau		
6.	Meubles de cuisine		
7.	Meubles de salle de bain		
8.	Meubles de jardin		
9.	Sièges		
10.	Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité		

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017



Depuis le 1^{er} janvier 2018, Eco-mobilier prend en charge l'ensemble des Déchets d'Eléments d'Ameublement des professionnels. De son côté, Valdélia peut dorénavant collecter la literie des professionnels.

Les structures de l'ESS sont historiquement impliquées dans la filière des mobiliers usagés, bien avant la mise en place de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). La réglementation en tient compte et fixe des objectifs aux éco-organismes qui doivent assurer « un gisement de qualité et en quantités suffisantes, pour que les structures de l'ESS puissent augmenter leur activité de réutilisation des déchets d'éléments d'ameublement d'au moins 50 % en tonnages à la fin de l'agrément ».

Tableau 4 : Termes des conventions des éco-organismes et structures de l'ESS

	TERMES DES CONVENTIONS		
	Reprise gratuite des DEA		
Engagements des éco-organismes	Soutien à la tonne réemployée ou réutilisée		
	Garantie d'accès à un gisement de mobilier de qualité		
	Remise des DEA aux éco-organismes		
Engagements des structures de l'ESS	Traçabilité		
	Charte des bonnes pratiques (à venir)		

Source : ADEME, Synthèse de la filière des éléments d'ameublement. 2015

La communication pour le réemploi et la réutilisation fait également partie des engagements pris par l'ensemble des acteurs.

II. PANORAMA SUR LA FILIÈRE DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE

Les données disponibles communiquées par les Eco-organismes sont hétérogènes. Il convient alors de présenter les différents niveaux de connaissance sur les données à travers le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Matrice des données disponibles par Eco-organismes fin 2017

_	Tab	leau 5 : Ma	itrice des données disponible	es par Eco	-organism	es fin 2017		
éco-mobilier		Le recyclage au service des professionnels		Ecologic Lb 2" viole des déchots électriques				
Indicateurs	France	Région	Indicateurs	France	Région	Indicateurs	France	Région
Quantités mise en marché (t)			Quantités mise en marché (t)			Gisement annuel mis sur le marché		
Gisement DEA ménagers			Gisement DEA pro			Nombre de points d'enlèvement		
Taux de collecte			Collecte			Tonnages collectés N-1		
Collecte opération	onnelle		Quantités collectées (t)			Tonnages traités N-1		
Nombre convention collectivités			Quantités collectées à des fins de recyclage			Nombre d'opérations de collecte		
Pop. sous contrat			Quantités collectées à des fins de réutilisation			Liste opérateurs logistique		
Pop. desservie			Répartition tonnage collecté selon mode collectes			Liste opérateurs traitement		
Nombre convention ESS			Tonnage recyclé + réutilisé			Répartition par type de traitement		
Nombre points de collecte			Taux recyclage/réutilisation					
Quantités collectées (t)			Quantités valorisées					
Collecte soutenue fina	ancièreme	nt	Taux de valorisation					
Quantités collectées (t)			Réseau					
Prélèvement pour réemploi/réutilisation			Nombre d'opérations collecte					
Recyclage (%)			Nombre de centres de massification					
Valorisation énergétique (%)			Nombre de PAV et liste					
Élimination (%)			Opérateu	rs				
Traitemen	t		Liste opérateurs logistique					
Recyclage (%)			Liste opérateurs traitement					
Valorisation énergétique (%)			Liste structure de l'ESS					
Élimination (%)								
Opérateur	S							
Liste opérateurs logistique								
Liste opérateurs traitement								

Source : Analyse AREC

Liste structures ESS

Légende : Niveau de connaissance (analyse AREC)

Bon

Moyen

Mauvais/pas d'information

2.1. Le marché du meuble

Les metteurs sur le marché sont représentés par les acteurs suivants :

- Le fabricant du meuble, s'il est basé sur le territoire ;
- L'importateur;
- L'introducteur ou importateur en provenance de l'Union Européenne ;
- Le revendeur ou distributeur, si l'élément est vendu à sa seule marque ;
- Le vendeur à distance qui vend à des ménages directement depuis l'étranger.

En France, 2,4 millions de tonnes d'éléments d'ameublement ont été mises sur le marché en 2015, soit 249 millions d'unités (mobilier ménager et professionnel confondus).

On estime à 2,6 millions de tonnes d'éléments d'ameublement mises sur le marché en 2016, soit 260 millions d'unités (données 2016 provisoires).

Les données de mise en marché à l'échelle des régions ne sont pas disponibles. Les chiffres présentés ci-après sont issues du rapport ADEME DEA 2017 basé sur les déclarations faites sur SYDEREP.

2.1.1. Les éléments d'ameublement ménagers

Le mobilier ménager représente environ 90% des mises sur le marché. Ce chiffre est variable selon les années.

En 2015, environ 2,17 millions de tonnes d'éléments d'ameublement ménagers ont été mises sur le marché, soit 229 millions d'unités.

On estime la mise en marché d'éléments d'ameublement en 2016 à 2,26 millions de tonnes, soit 235 millions d'unités.

La répartition par catégorie d'éléments d'ameublement mis sur le marché français, en milliers de tonnes, est la suivante :



Figure 1 : Mise sur le marché d'éléments d'ameublement ménagers par catégorie - données nationales

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

85% des tonnages de mobiliers mis sur le marché sont représentés par 5 catégories que sont :

- Les meubles de cuisine ;
- Les meubles de chambre à coucher ;
- Les sièges ;
- Les meubles de salon, séjour, salle à manger;
- Les meubles d'appoint.

2.1.2. Les éléments d'ameublement professionnels

Le mobilier professionnel représente 10% de la mise sur le marché de mobilier ménager et professionnel confondus.

En 2015, 261 milliers de tonnes d'éléments d'ameublement professionnels ont été mises sur le marché en France, soit 23 millions d'unités.

En 2016, on estime à 298 milliers de tonnes d'éléments d'ameublement professionnels mises sur le marché, soit 25 millions d'unités.

La répartition par catégorie d'éléments d'ameublement mis sur le marché français, en milliers de tonnes est la suivante :



Figure 2 : Mise sur le marché d'éléments d'ameublement professionnels par catégorie - données nationales

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

80% des mises sur le marché, en tonnage, du mobilier professionnel sont représentés, par trois catégories entre 2014 et 2016, à savoir :

- Les meubles techniques ;
- Les meubles de bureau ;
- Les sièges.

L'augmentation importante des meubles techniques mis sur le marché s'explique par une adhésion d'agenceurs en 2015 et par une méconnaissance de certains adhérents des catégories de mobiliers lors de leur déclaration (déclaration en tant que meubles techniques en cas de doute).

2.2. La collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement

Depuis le lancement de la filière en 2013, près de 2,5 millions de tonnes de DEA ont été déclarées collectées à l'échelle du territoire français.

« Pour le mobilier ménager, les données de collecte 2016 sont complètes pour la partie opérationnelle et incomplète pour la partie financière. En effet, les chiffres 2016 ne prennent en compte que les données semestrielles des collectivités locales qui ont été déclarées à Éco-mobilier jusqu'au 31 mars 2017 portant sur l'année 2016.

Des estimations ont été réalisées par Éco-mobilier pour la clôture 2016 concernant les tonnages de DEA ménagers collectés : 980,36 milliers de tonnes auraient été collectées en 2016 en France, dont environ 364,84 milliers de tonnes de DEA collectés séparément (hors literie professionnelle) et 615,53 milliers de tonnes de DEA collectés non séparément (estimées). Ces données seront mises à jour lors de la prochaine campagne de déclaration » (ADEME, 2017).

Les données de la déclaration de 2015 étant les plus complètes à date, ce sont ces dernières qui seront présentées dans cette partie. Ces informations ont été communiquées par des différents Ecoorganismes responsables de la filière à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2015.

2.2.1. Filière des DEA ménagers

D'après Eco-mobilier, le gisement de déchets d'éléments d'ameublement au niveau national se situerait entre 1 million et 1,2 million de tonnes par an.

À l'échelle régionale, aucun gisement n'a été réellement défini. On estime cependant la collecte de DEA ménagers en France à 17 kg/an/habitant en moyenne. Rapporté aux 5,9 millions d'habitants³ de la Nouvelle-Aquitaine, **le gisement de DEA ménagers avoisinerait les 100 000 tonnes chaque année**.

Les données de collecte opérationnelle des déchets d'éléments d'ameublement en 2015 sont les suivantes :

Tableau 6: Données sur la collecte opérationnelle d'Eco-mobilier en 2015

	France	Nouvelle- Aquitaine	Données régionales/nationales (%)
AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Nombre de déchèteries publiques équipées	1 013	122	12%
Tonnages de DEA collectés en déchèteries publiques	188 817	13 360	7,1%
Nombre de collectivités sous convention	560	56	10%
Population sous convention	54,2 millions	5,1 millions	9,4%
AUPRÈS DES STRUCTURES DE L'ESS			
Nombre de points ESS équipés	325	40	12,3%
Tonnages de DEA collectés sur site	36 834	4 282	11,6%
Nombre de structures de l'ESS sous convention	296	40 ⁴	13,5%
AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS ET AUTRES POINTS DE RÉCEPTION P	ROFESSIONNELS	S	
Nombre de points distributeurs équipés	982	103	10,5%
Tonnages DEA collectés	23 998	1 415	5,9%
Total nombre de points de collecte équipés	2 320	265	11,4%
Total tonnages de DEA ménagers collectés	249 650	19 057	7,6%

Source : Eco-mobilier, donnée 2015

³ 5 879 144 habitants en Nouvelle-Aquitaine, recensement INSEE de la population 2014 en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

10

⁴ 55 structures de l'ESS sous convention en 2017 selon Eco-mobilier.

Sur l'année 2015, Eco-mobilier a collecté 19 057 tonnes de DEA en Nouvelle-Aquitaine pour 265 points de collecte équipés. Ce tonnage provient pour 70% des collectivités locales, 23% des structures de l'ESS et 7% des distributeurs et autres points de réception professionnels.

Au regard des rapports entre les données régionales et nationales, les tonnages de DEA collectés en déchèteries publiques, gérés opérationnellement par Eco-mobilier, semblent sous représentés (7,1%) comparé à la population sous convention (9,4%) ou le nombre de déchèteries publiques équipées (12%). Ceci traduit la possibilité de montée en puissance sur la collecte opérationnelle d'Eco-mobilier auprès des collectivités en 2015. Il en est de même pour la collecte auprès des distributeurs où les tonnages collectés (5,9%) sont sous représentés par rapport au nombre de points distributeurs équipés (10,5%). Ceci peut s'expliquer de la manière suivante. Bien que les distributeurs soient équipés de bennes, ces derniers ne proposent pas toujours à leurs clients une prestation de reprise de leurs mobiliers. Cette tendance semble cependant s'inverser d'après Eco-mobilier.

En 2016, le tonnage d'éléments d'ameublement ménagers collecté opérationnellement est de 32 817 tonnes, soit une augmentation d'environ 72% par rapport à 2015, illustrant la montée en puissance de la collecte séparée sur la région Nouvelle-Aquitaine.

Afin d'être exhaustif sur les données de collecte des DEA ménagers, il convient d'ajouter les tonnes collectées et gérées par les collectivités en 2015 (collecte financière ou non séparée). Pour rappel, les données 2016 liées aux tonnages de DEA déclarés en collecte non séparée ne sont pas complètes et seront mises à jour lors de la prochaine campagne de déclaration.

Les « tonnages équivalents DEA » pris en charge dans les déchèteries publiques dans les bennes de tout-venant, bois et ferraille ou en porte à porte et soutenus financièrement par Eco-mobilier en 2015 sont les suivantes :

Tableau 7 : Données sur la collecte opérationnelle des collectivités en 2015

	France	Nouvelle- Aquitaine	Données régionales/nationales (%)
EN DÉCHÈTERIES			
Tonnages collectés	477 206	69 576	15%
EN PORTE-À-PORTE			
Tonnages collectés	147 871	351	0,24%
Total tonnages « équivalent DEA » gérés par les collectivités	625 077	69 927	11%

Source: Eco-mobilier, données 2015

Les collectivités soutenues financièrement par Eco-mobilier ont collecté 69 927 tonnes de DEA ménagers en Nouvelle-Aquitaine sur l'année 2015.

Le rapport entre les données régionales et nationales pour les tonnages collectés en déchèteries (15%), gérés par les collectivités, est plus de deux fois supérieur aux tonnages gérés par Eco-mobilier (7,1%). Ceci vient confirmer la marge de progression possible pour la collecte opérationnelle de DEA ménagers, pris en charge par l'éco-organisme.

La collecte en porte-à-porte, quant à elle, reste marginale et serait vouée à disparaître.

Au global, la quantité totale de DEA ménagers collectée en Nouvelle-Aquitaine en 2015 s'élève à 88 984 tonnes, ce qui au vu du gisement estimé d'environ 100 000 tonnes, représente un taux de captation approximatif de 89%.

2.2.2. Filière des DEA professionnels

Collecte des DEA professionnels hors meubles de cuisines professionnelles :

Concernant le gisement de DEA professionnels, aucune estimation n'est a priori aujourd'hui disponible, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale. Une étude de préfiguration avait été réalisée avant le lancement de la filière mais le gisement annoncé était peu fiable selon Valdélia. Une nouvelle étude sur le gisement disponible est en cours.

À défaut, Valdélia estime un taux de captation de 11%, du tonnage de mobiliers professionnels neufs mis et déclarés sur le marché en 2015 (230 000 tonnes).

L'organisation de la collecte de Valdélia est la suivante en 2016 :

Tableau 8 : Organisation de la collecte Valdélia en 2016

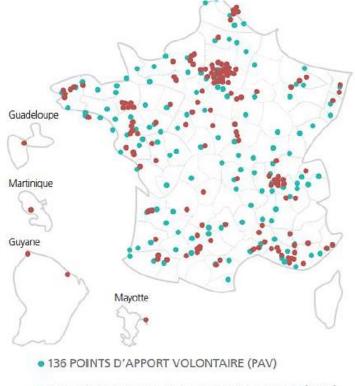
POINTS DE COLLECTE	France	Nouvelle- Aquitaine
Point d'apport volontaire (PAV)	136	17
Centre de massification volontaire (CMV)	195	13
Économie sociale et solidaire	105	13
Total points de collecte	381	43
Nombre d'opérations de collecte (hors PAV et CMV)	12 662	101

Source: Valdélia, données 2016

Parmi les objectifs du cahier des charges d'agrément de Valdélia et Eco-mobilier pour la literie professionnelle, un objectif de couverture du territoire pour au moins 60% des zones d'emploi à l'échelle nationale est défini.

La répartition des points de collecte 2016 est figurée ci-après :

Figure 3 : Répartition des PAV et des CMV, partenaires de collecte de Valdelia en 2016



195 CENTRES DE MASSIFICATION VOLONTAIRE (CMV)

Source : Valdélia, Rapport annuel 2016

En 2016, en France, 46% des zones d'emploi sont couvertes par les points de collecte fixes Valdélia⁵ et les prestataires de collecte de l'éco-organisme couvrent l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, 100% des zones d'emploi ont été collectées cette année-là.

En Nouvelle-Aquitaine, Valdélia cherche à monter en puissance sur la collecte notamment sur Bordeaux Métropole où le gisement de mobiliers professionnels est le plus important en région. Les quantités de DEA professionnels collectés par Valdelia et Eco-mobilier (literie professionnelle) selon le mode de collecte en Nouvelle-Aquitaine en 2015 et 2016 sont les suivantes :

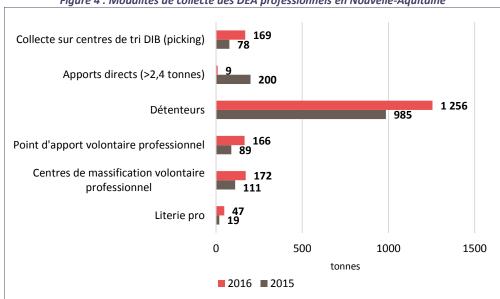


Figure 4 : Modalités de collecte des DEA professionnels en Nouvelle-Aquitaine

Source : Eco-mobilier, Valdélia, données 2015 et 2016

La quantité de DEA professionnels collectés par Valdélia en région est de 1 462 tonnes en 2015 et de 1 773 tonnes en 2016. Eco-mobilier a collecté en 2015 environ 19 tonnes de literie professionnelle et environ 47 tonnes en 2016.

Le graphique ci-dessus suit la tendance nationale qui est de +79% de déchets professionnels collectés en 2016 en France, passant de 26,35 milliers de tonnes à 47,15 milliers de tonnes entre 2015 et 2016. En Nouvelle-Aquitaine, l'exercice 2016 a vu une progression de la collecte des DEA professionnels de +23%, passant de 1 482 tonnes collectées en 2015 à 1 819 tonnes en 2016, notamment grâce à la collecte auprès des détenteurs (+270 tonnes).

_

 $^{^{\}rm 5}$ PAV, ESS, CMV et centres de traitement confondus.

Zoom sur les DEA de cuisines professionnelles :

Actuellement, aucune donnée sur les DEA de cuisines professionnelles n'est disponible à l'échelle des régions. Les chiffres présentés ci-dessous sont les données agrégées au niveau national et issues du rapport ADEME DEA 2017.

Pour la collecte des DEA de cuisines professionnelles, Ecologic à l'objectif d'aligner le service sur celui déjà proposé pour les DEEE. Le seuil d'enlèvement de 500 kg sur le site détenteur peut être un lot composé exclusivement de DEEE, d'un lot mixte de DEEE et DEA ou d'un lot exclusivement de DEA. Pour les lots inférieurs à 500 kg, il existe deux schémas de collecte proposés par Ecologic :

- « Direct »: l'installateur collecte sur le site du détenteur ou sur un chantier⁶;
- « Indirect »: le détenteur apporte ses DEEE et/ou DEA sur les points d'apport volontaire Ecologic.

Ecologic propose également un service payant en ligne pour faire enlever directement sur site les différents lots de DEEE/DEA.

Le nombre de points de collecte sous contrat avec Ecologic et le nombre d'opérations sont les suivants :

Tableau 9 : Organisation de la collecte Ecologic des DEA de cuisines professionnelles en 2016

POINTS DE COLLECTE	France
Point d'apport volontaire (PAV)	19
Économie sociale et solidaire	64
Total points de collecte	83
Récupérateurs	3 opérations
Collecte détenteurs	16 opérations
Total opérations	19 opérations

Source : Ecologic, données 2016

En 2016, la part de marché des meubles de cuisines professionnelles collectés pour Ecologic ne représentait que 10% contre 90% pour Valdelia. Avant cela, Valdelia était l'unique acteur en charge de la collecte de cette catégorie de DEA.

_

⁶ Notamment les installateurs fédérés dans la démarche Valo Resto Pro.

2.3. Le réemploi et la réutilisation

Eco-mobilier, Valdélia et Ecologic réalisent des partenariats avec les principales structures de réemploi et réutilisation que sont Emmaüs, le Réseau des Ressourceries et la fédération ENVIE pour Valdelia. Des partenariats sont également faits avec des associations indépendantes, couramment appelées recycleries, à condition qu'elles répondent aux critères définis dans le cahier des charges.

Les éco-organismes sont incités par l'Arrêté du 5 août 2013, à déclarer les données relatives au réemploi des éléments d'ameublement pour le compte de leurs structures partenaires.

Le **réemploi** désigne la remise en marché des éléments d'ameublement collecté par les structures du réemploi. Il ne faut pas confondre le tonnage réemployé et le tonnage collecté par les éco-organismes auprès de ces structures. La **collecte** désigne bien l'enlèvement de <u>déchets</u> d'éléments d'ameublement (DEA) auprès de l'ensemble des adhérents d'un éco-organisme, dont les structures de l'ESS font parties.

Autrement dit, si les éléments d'ameublement récupérés sont :

- Réemployés, les tonnages entrent dans la déclaration de réemploi ;
- Réutilisés, les tonnages entrent dans la déclaration de traitement et sont comptabilisés pour l'atteinte des objectifs de réutilisation et recyclage.

En revanche, si les éléments d'ameublement n'ont pu être réemployés ou réutilisés, ils n'entrent que dans la déclaration de collecte.

Les données présentées dans cette partie doivent être considérées comme étant non exhaustives. Pour avoir une vision globale sur le secteur du réemploi et de la réutilisation, il conviendrait d'intégrer les données des structures de l'ESS non conventionnées avec les Eco-organismes. Les chiffres cidessous découlent uniquement des déclarations d'activité des **structures de l'ESS en convention avec les différents éco-organismes**.

En 2015, 22 200 tonnes d'éléments d'ameublement ménagers et professionnels ont été réemployées selon les données déclarées par les structures de l'ESS en France.

En 2016, ce sont presque 27 000 tonnes d'éléments d'ameublement qui ont pu être réemployées.

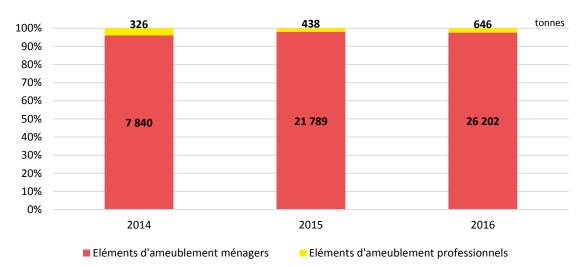


Figure 5 : Répartition des éléments d'ameublement réemployés en fonction de leur origine – Données nationales

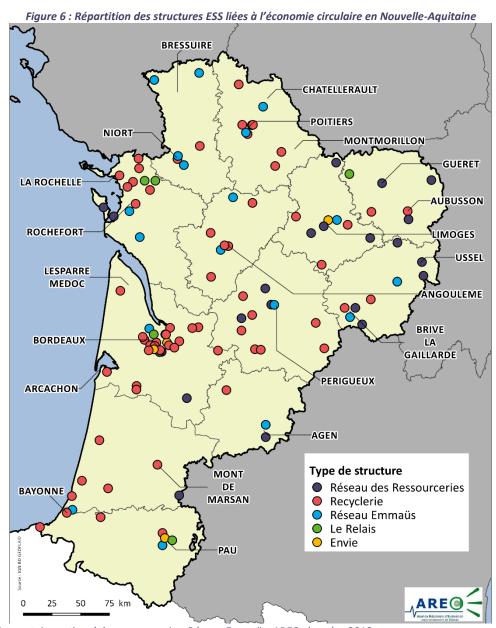
Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

On constate une augmentation importante des tonnages d'éléments d'ameublement réemployés d'une année à l'autre, que ce soit pour le mobilier des ménages (+20%) comme des professionnels (+48%) entre 2015 et 2016.

La part du mobilier réemployé issu des ménages est prépondérante et représente 98% du total réemployé en 2015 et 2016.

Les tonnages d'éléments d'ameublement professionnels sont déclarés par Valdélia uniquement. Ecologic n'a pas déclaré de tonnages réemployés sur ces exercices.

Le travail de régionalisation des données sur le réemploi n'a pas été réalisé par les éco-organismes.



Source : Observatoire national des ressourceries, Réseau Emmaüs, AREC, données 2018

La localisation des structures Emmaüs et du réseau des Ressourceries a été établie à l'aide des sites internet de chacun des réseaux qui référencent l'ensemble des structures adhérentes.

La localisation des recycleries est quant à elle basée sur les déclarations des collectivités suite à l'enquête 2017 sur les Déchets Ménagers et Assimilés de l'Observatoire Régional des Déchets de l'AREC.

La région Nouvelle-Aquitaine compte 22 structures adhérentes au Réseau des Ressourceries, 19 structures Emmaüs, 5 structures le Relais, 4 structures Envie et a minima 66 recycleries, soit un total d'au moins 116 structures identifiées dans le secteur du réemploi et de la réutilisation.

Zoom sur le réseau des Ressourceries en Nouvelle-Aquitaine :

Les chiffres qui suivent ont été communiqué par l'Observatoire national des ressourceries pour 16 des 21 structures adhérentes en 2016 au réseau en Nouvelle-Aguitaine⁸.

Ces 16 Ressourceries gèrent 26 magasins et emploient 162 personnes pour un chiffre d'affaires global de 1 616 222€, dont 553 248€ sont générés par le mobilier, soit environ 34% du chiffre d'affaires total.

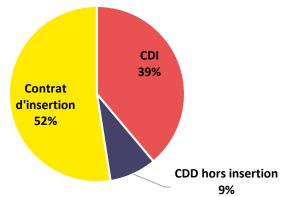


Figure 7 : Répartition des salariés par type de contrat en Nouvelle-Aquitaine

Source: Observatoire national des ressourceries, Rapport 2017

Au total en 2016, le réseau des Ressourceries de la Nouvelle-Aquitaine a collecté 1 360 tonnes d'éléments divers et variés mis au rebut par les particuliers et professionnels.

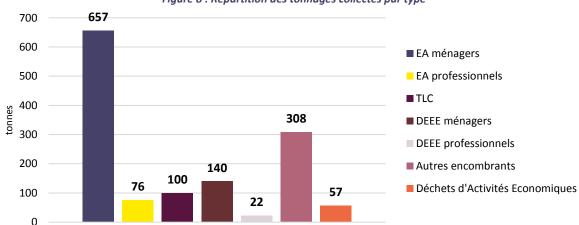


Figure 8 : Répartition des tonnages collectés par type

Source: Observatoire national des ressourceries, Rapport 2017

17

⁷ 64% des collectivités ont répondues à cette variable du questionnaire. Parmi ces répondants, 30% ont déclarés avoir une ressourcerie/recyclerie sur leur territoire.

⁸ 76% de taux de retour pour l'enquête 2017 sur les données 2016.

Les éléments d'ameublement occupent une place importante dans l'activité des Ressourceries puisqu'ils représentent environ 54% de la collecte en Nouvelle-Aquitaine.

Certaines Ressourceries ont développé des prestations de collecte de DAE (Déchets d'Activités Économiques) et récupèrent des déchets autres tels que les papiers, cartons, plastiques voire des déchets verts et du verre.

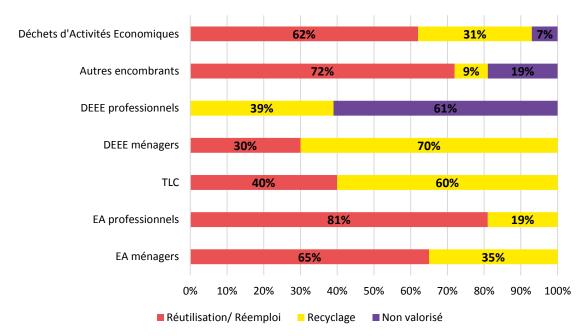


Figure 9 : taux de valorisation par type d'élément collecté en Nouvelle-Aquitaine

Source: Observatoire national des ressourceries, Rapport 2017

On peut constater que les taux de réutilisation/réemploi des flux d'éléments d'ameublement ménagers et professionnels font partie des plus importants.

A contrario, les flux de DEEE ménagers et TLC sont majoritairement destinés au recyclage.

Aucune donnée sur les collectes du réseau Emmaüs en Nouvelle-Aquitaine n'a été communiquée. Quant aux données des structures de l'ESS indépendantes qui ne font pas partie du réseau des Ressourceries ou du réseau Emmaüs, il faudrait que ces dernières fassent l'objet d'une enquête spécifique.

2.4. Le traitement des Déchets d'Éléments d'Ameublement

En France, en 2015, environ 902 milliers de tonnes de DEA ménagers et professionnels ont été traitées par la filière.

En 2016, environ 684 milliers de tonnes (données partielles) ont été déclarées. Comme pour la collecte, les données pour les DEA ménagers ne concernent que les tonnes traitées opérationnellement par Eco-mobilier et les tonnes traitées par les collectivités dont les déclarations étaient complètes et validées au 31 mars 2017.

Les données 2016 étant incomplètes pour les DEA ménagers, ce seront essentiellement les chiffres de l'année 2015 qui seront présentés dans cette partie.

Iteuil Gueret Chermigna Saint-Pantaleon-De-L'Arch Boulazao ainte-Eulalie Merianac Rion-Des-Landes 0 Centre de tri/transit Centre de tri/transit, Préparation bois Centre de tri/transit, Préparation literie et rembourrés Préparation rembourrés, Préparation plastiques Centre de préparation bois Préparation literie 50 75 km 25

Figure 10 : Installations de tri/transit et de préparation des DEA ménagers et professionnels en Nouvelle-Aquitaine

Source : Eco-mobilier, Valdélia, données 2015

2.4.1 Traitement du mobilier ménager

Selon le dernier rapport ADEME publié en 2017 sur la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement, les tonnages et performances de traitement sont les suivants à l'échelle de la France :

2014	570,69 milliers de tonnes
2015	876,57 milliers de tonnes
2016	654,35 milliers de tonnes traitées en 2016 (données partielles, déclarées au 31 mars 2017)

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

Ces données sont présentées dans le graphique qui suit et regroupent les deux types de collecte de DEA ménagers, séparée et non séparée.

2014 0,3% / 1,80 kt 42,8% / 244,23 kt 21,8% / 2,0% / 124,28 kt 11,60 kt 33,1% / 188,72 kt

2015 0,5% / 4,20 kt 49,2% / 321,61 kt 26,8% / 175,54 kt 1,4% / 9,26 kt 142,73 kt

2016 Réutilisation Recyclage Valorisation énergétique Elimination par incinération Elimination par stockage

Figure 11 : Répartition des tonnages de mobilier ménager par type de traitement – données nationales

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

On constate une forte augmentation des tonnages traités entre 2014 et 2015 avec une progression de 54%. Cela s'explique par la montée en puissance de la filière.

Les taux de réutilisation et de recyclage sont également en augmentation d'une année à l'autre tandis que les taux d'élimination décroissent.

En Nouvelle-Aquitaine, les 19 057 tonnes de DEA en collecte opérationnelle d'Eco-mobilier et les 69 927 tonnes en collecte financière des collectivités ont été traitées de la manière suivante en 2015.

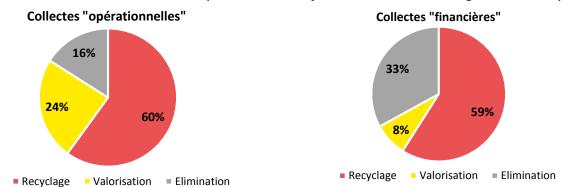


Figure 12 : Mode traitement des collectes « opérationnelles » et « financières » du mobilier ménager en Nouvelle-Aquitaine

Source : Eco-mobilier, données 2015

On comprend alors tout l'intérêt de la montée en puissance de la filière. La collecte opérationnelle offre de meilleures performances de valorisation, à savoir 24% contre 8% pour la collecte financière en 2015, ce qui fait chuter dans un même temps le taux de DEA destinés à l'élimination.

Ceci s'explique par le fait que la collecte dite « opérationnelle » est une collecte séparée avec une benne dédiée au DEA, tandis que la collecte dite « non opérationnelle » est une collecte non séparée où les DEA sont collectés en mélange.

2.4.2. Traitement du mobilier professionnel

Les données de traitement du mobilier professionnel ne sont pas disponibles à l'échelle de la région pour des raisons de confidentialité des chiffres des prestataires de traitement conventionnés avec les éco-organismes.

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du rapport ADEME DEA 2017.

Au niveau national, les tonnages traités de déchets d'éléments d'ameublement professionnels sont les suivants :

2014	14,76 milliers de tonne
2015	22,97 milliers de tonnes
2016	33,17 milliers de tonnes

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

Ces chiffres sont issus des données de Vadelia pour les DEA professionnels qu'ils traitent, Eco-mobilier pour la literie professionnelle et Ecologic pour les DEA de cuisines professionnelles.

DEA professionnels hors literie:

et par Valdelia et Ecologic pour 2016 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 100% 90% 2014 83,7% / 11,98 kt 2015 80,6% / 18,14 kt 2016 78,3% / 25,37 kt ■ Réutilisation ■ Recyclage ■Valorisation énergétique ■ Elimination par incinération

Figure 13 : Tonnages traités et performances de traitement atteintes par Valdelia entre 2014 et 2015

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

D'après Valdelia, le taux de recyclage pour 2014 est certainement surestimé. Cela s'explique par une mauvaise remontée d'informations de la part des prestataires de traitement. Afin de gagner en fiabilité sur les déclarations, Valdélia a mis en place depuis 2014 des contrôles, des audits de déclarations et des formations auprès des prestataires de traitement.

Cette fiabilisation de la donnée peut expliquer la diminution du taux de recyclage et l'augmentation du taux de DEA enfouis. Néanmoins, en termes de tonnages, les quantités de DEA professionnels valorisées ont fortement augmentés entre 2014 et 2016.

Traitement de la literie professionnelle :

La literie professionnelle prise en charge par Eco-mobilier, atteint des taux de recyclage intéressant (supérieur à 80%) qui s'expliquent par deux raisons :

- une bonne qualité des éléments de literie récupérés ;
- de bonnes conditions de stockage et d'enlèvement : la literie professionnelle est généralement enlevée sur site et envoyée directement sur une installation de recyclage a contrario de la literie des ménages qui est parfois soumise aux intempéries, compliquent le recyclage.



Figure 14 : Performances de traitement de la literie professionnelle, en pourcentage (%) et milliers de tonnes

Source : ADEME, Rapport annuel de la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). 2017

L'objectif de recyclage fixé à 75% a bien été atteint dès 2015 avec un taux de recyclage à plus de 82% chaque année depuis 2014.

Pour rappel, à partir de 2018 pour le nouvel agrément, Valdelia doit également prendre en charge la collecte de la literie professionnelle.

III. ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE

Données Eco-mobilier 2016 Mobiliers des particuliers Données Valdélia 2016 Mobiliers des professionnels Collecte Marché de seconde main Dépôt en Point d'Apport Volontaire Structures de l'Economie Collectivités Distributeurs Réutilisation/réemploi Sociale et Solidaire 56 conventionnées 122 déchèteries équipées du mobilier 103 distributeurs équipés 55 conventionnées 13 centres de massification volontaire Traitement Centres de tri / transit 13 centres conventionnés Eco-mobilier 7 centres conventionnés Valdélia Elimination par enfouissement / incinération Centres de préparation Rembourrés Centres de préparation Centres de préparation Centre de préparation Matelas Bois Plastiques 2 prestataires 4 prestataires 1 prestataire 2 prestataires Mousses Textiles en mélange Bois **Plastiques** Sidérurgie Industrie automobile Industrie Industrie de la Industrie Valorisation Aciérie revêtement panneautière plasturgie cimentière énergétique Ferrailleurs isolation Utilisation de Matières Premières Recyclées Utilisation de combustibles

Figure 15 : Origines et destinations des éléments d'ameublement en 2017 – données Nouvelle-Aquitaine

* Combustibles Solides de Récupération

Source: Eco-mobilier, Valdelia, AREC

3.1. Une mise sur le marché sans grandes variations

Eco-mobilier et Valdelia comptent de nombreux, metteurs sur le marché et professionnels parmi leurs adhérents, et ce, grâce à des efforts de communication importants.

Pour rappel, en 2015, les 6 491 adhérents Eco-mobilier et les 1 441 adhérents Valdelia ont déclaré 249 millions d'unités mises sur le marché, soit 2,4 millions de tonnes. Il n'est pas attendu de progression importante des mises sur le marché pour les prochaines années au regard de la conjoncture du secteur de l'ameublement. Entre 2014 et 2015 les fluctuations ont été peu significatives (+5% en nombre d'unités et +0,2% en tonnage).

Depuis 2016, l'éco-modulation du barème des éco-participations a été appliquée aux premiers éléments d'ameublement à hauteur d'environ 2,4% du total des unités mises sur le marché.

Cette éco-modulation a pour vocation d'inciter les metteurs sur le marché à favoriser les produits facilement recyclables et contribuant à la prévention des déchets.

3.2. Le développement de la collecte des DEA

Eco-mobilier, Valdelia et Ecologic continuent à développer au mieux la collecte des DEA auprès de l'ensemble des détenteurs de mobilier qu'ils soient d'origine ménagère ou professionnelle.

Pour Eco-mobilier, l'essentiel du gisement des DEA est aujourd'hui géré par les collectivités qui sont soutenues financièrement par l'éco-organisme. Eco-mobilier a la volonté de poursuivre sa montée en puissance en équipant progressivement les déchèteries en bennes dédiées à la collecte séparée des DEA ménagers conformément à leur plan d'action.

Le développement des points de collecte auprès des structures de l'ESS, des distributeurs et des détenteurs de literie professionnelle est également maintenu afin de densifier le maillage.

Le futur agrément étudie s'il existe d'éventuels déficits en points de collecte dans le maillage actuel. L'objectif de maillage du premier agrément pour le dispositif de collecte DEA ménagers ne serait pas toujours adapté en fonction du type de territoire (rural, semi-urbain, urbain). Les différents types de territoires sont définis avec les critères de densité suivant :

- territoires en zone rurale (densité < 70 hab/km²) : 1 point d'apport volontaire par tranche complète de 7 000 habitants ;
- territoires en zone semi-urbaine (densité entre 70 hab/km² et 700 hab/km²) :
 - 1 point d'apport volontaire par tranche complète de 15 000 habitants lorsqu'un dispositif de collecte en porte-à-porte permet de desservir cette population;
 - 1 point d'apport volontaire par tranche complète de 12 000 habitants en l'absence d'un dispositif de collecte en porte-à-porte;
- territoires en zone urbaine (densité > 700 hab/km²) :
 - 1 point d'apport volontaire par tranche complète de 50 000 habitants lorsqu'un dispositif de collecte en porte-à-porte permet de desservir cette population;
 - 1 point d'apport volontaire par tranche complète de 25 000 habitants en l'absence d'un dispositif de collecte en porte-à-porte.

D'après Eco-mobilier, les critères de densité qui définissent les types de territoires seraient trop déséquilibrés. Ainsi, il semblerait qu'il y ait un déficit en points de collecte dans certaines zones urbaines en Nouvelle-Aquitaine, principalement dans les grandes agglomérations et également dans certaines zones rurales ou semi-urbaines en fonction du maillage et de la taille du territoire.

Les collectes en porte-à-porte auront tendance à diminuer au profit de la collecte en déchèterie qui reste la meilleure des solutions publiques de service à l'usager, selon les éco-organismes.

Concernant les distributeurs, ces derniers n'ont pas l'obligation de reprise des DEA des particuliers. Le taux d'équipement chez ces professionnels du meuble par Eco-mobilier ne devrait pas augmenter car ils sont déjà équipés d'une benne dédiée à la collecte séparée du mobilier. En revanche, c'est le nombre de prestations de service qui devrait augmenter et donc accroître les tonnages collectés par les distributeurs.

Pour Valdelia, lorsqu'un lot de DEA est supérieur à 2,4 tonnes et 20 m³, la collecte peut directement être faite chez le professionnel détenteur. Les tonnages collectés auront tendance à augmenter au fur et à mesure que la notoriété de l'éco-organisme augmentera. Lorsque les lots sont inférieurs à 2,4 tonnes et 20 m³, Valdelia a mis des Points d'Apport Volontaire (PAV) au plus proche des zones d'activité des professionnels. Ce maillage a été étendu en 2016 et devrait monter en puissance en Nouvelle-Aquitaine, notamment sur l'agglomération de Bordeaux qui possède un gisement important de DEA professionnels. Pour développer ces collectes, Valdelia cherche à s'appuyer sur les institutionnels locaux comme relai pour la promotion de la filière.

Enfin, pour Ecologic, les premières collectes de DEA professionnels de catégories 6, c'est-à-dire du mobilier de cuisines professionnelles, ont été réalisées en 2016. Ces tonnages collectés représentent environ 10% des tonnages de cette catégorie à l'échelle nationale. D'après le rapport ADEME DEA 2017, environ 2,5 millions de tonnes de DEA ont été déclarées collectées en France par la filière depuis son lancement.

3.3. L'accompagnement des filières de traitement

Les tonnages déclarés traités ont fortement augmenté entre 2014 et 2015, passant de 585 803 tonnes à 902 020 tonnes en France. Les tonnages collectés en 2016 devraient dépasser ceux de 2015 une fois que l'ensemble des déclarations auront été prises en comptes. Ce chiffre sera communiqué dans le prochain rapport de l'ADEME sur la filière.

En fonction des matériaux, les performances de traitement peuvent être très variables. Par exemple, le métal est recyclé à 100% et le bois, est quant à lui plutôt bien recyclé, mais avec un taux de 77% en 2016.

Le maillage des centres de tri/transit et des centres de préparation en Nouvelle Aquitaine semble plutôt bien dimensionné, il peut par ailleurs être ajusté au fil des appels d'offres des éco-organismes. Dans l'éventualité de projets de filière de traitement, il faudrait prioriser des installations de traitement de bois et de CSR, vu la saturation des exutoires actuels constatée par les éco-organismes et les opérateurs du déchet.

Les centres de tri en région absorbent sans difficulté l'accroissement des tonnages collectés. Il faudra cependant rester vigilant quant à la saturation des processus.

Concernant les centres de préparation, la tendance actuelle serait de privilégier une stratégie de massification. En effet, d'après les différents retours d'expériences, il semblerait que les centres de traitement de petite taille, qui ne reçoivent que de faibles tonnages de DEA auraient tendance à perdre le fil de la prestation. Ceci aurait donc un impact direct sur la qualité des produits sortants.

Actuellement, il existe de fortes tensions sur la valorisation des DEA bois. D'après Federec⁹, les stocks de bois-déchets ont augmenté de 6% en France en 2016 pour atteindre les 600 000 tonnes. Pour ne pas dépasser les quantités autorisées sur site, certains recycleurs ont été contraints d'évacuer leur stock vers des installations de stockage. Ces stocks sont essentiellement constitués de bois faiblement pollués, dits de « classe B »¹⁰ , qui représenteraient environ 85% du bois-déchet collecté.

La problématique des DEA bois est purement conjoncturelle et structurelle. D'une part, la montée en puissance des éco-organismes ainsi que la mise en place du décret « 5 flux »¹¹ ne font qu'augmenter la collecte des DEA. D'autre part, la production de panneaux agglomérés n'augmente pas et l'utilisation de bois B par les dix panneautiers français est trop faible. Ces derniers n'incorporent que 35% de boisdéchets dans leur production contre 70 à 90% en Belgique d'après Federec.

À ce jour, les panneautiers constituent le seul véritable exutoire en termes de valorisation matière, ce qui constitue une certaine dépendance de la filière vis-à-vis de ces acteurs.

Les collectivités sont alors directement impactées par la saturation de la filière et n'arrivent plus à écouler leurs bennes de déchets de bois vers la filière de valorisation matière. Ces déchets de bois potentiellement valorisables sont évacués vers des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Néanmoins, l'utilisation du bois B en bois de chauffage peut également être considéré comme un exutoire intéressant, notamment via les fours de cimenteries pour les bois les plus pollués et les centrales biomasses, adaptées pour les bois les moins pollués. Cependant, pour ce type d'installations les coûts pour la filtration sont onéreux et ces dernières sont directement concurrencées par les centrales à gaz classiques.

Cet exutoire de valorisation énergétique est également intéressant pour valoriser le MDF¹² (bois à l'état de poussière) qui ne peut être intégré par les panneautiers qu'à hauteur de 5 à 10% dans leur processus de fabrication.

Plusieurs leviers peuvent être actionnés pour écouler les stocks de bois B, à commencer par une mise à jour de la classification du bois B, qui est portée par le Comité de Stratégie Filière (CSF). Ce flux de matière ne fait pas parti de la liste verte (liste des déchets non dangereux) des transferts transfrontaliers¹³. Une évolution de la réglementation dans ce sens pourrait faciliter les exports vers l'étranger.

Enfin, l'application d'une modulation de l'écotaxe sur le barème en amont permettrait d'appliquer le principe de bonus/malus. Ainsi, cette éco-modulation avantagerait les produits fabriqués à partir de bois recyclés, ce qui encouragerait les panneautiers à intégrer davantage de bois B dans leurs produits.

_

⁹ Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage.

¹⁰ Meubles faiblement pollué (insecticide, fongicide...), bois issu de la déconstruction ou encore de vieilles portes et fenêtres (déchets non dangereux).

¹¹ Impose aux entreprises de 20 salariés et plus, de trier les matériaux papier, métal, plastique, verre et bois.

¹² Medium Density Fiberboard.

¹³ Règlement (CE) n° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets, pour déterminer si un transfert de déchets est possible, et le cas échéant, la procédure à appliquer.

3.4. L'accentuation de l'implication des structures de l'ESS dans la filière

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire sont des acteurs historiques du réemploi et de la réutilisation et les éléments d'ameublement représentent une part conséquente de leur activité. Bien que les termes des conventions entre chaque éco-organisme et chaque structure de l'ESS varient, la reprise gratuite des DEA reste une variable commune, tout comme la promotion du réemploi et de la réutilisation.

En 2016, l'équipement en bennes de collecte des structures de l'ESS s'est poursuivi avec notamment 15 nouvelles structures conventionnées avec Eco-mobilier en Nouvelle-Aquitaine entre 2015 et 2017, passant ainsi de 40 à 55 plateformes.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des Ressourceries et sites Emmaüs sont dotés d'une benne dédiée à la collecte des DEA. L'objectif actuel est de chercher à équiper l'ensemble des structures de l'ESS indépendantes comme les recycleries qui ne font pas partis du réseau des Ressourceries.

INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux
Tableau 1 : Les 10 catégories d'EA du décret
Tableau 2 : Les objectifs de valorisation de la filière DEA4
Tableau 3 : Agrément des éco-organismes de la filière DEA par catégories de produits (période 2012-
2017)5
Tableau 4 : Termes des conventions des éco-organismes et structures de l'ESS 6
Tableau 5 : Matrice des données disponibles par Eco-organismes fin 2017 7
Tableau 6: Données sur la collecte opérationnelle d'Eco-mobilier en 2015 10
Tableau 7 : Données sur la collecte opérationnelle des collectivités en 2015 11
Tableau 8 : Organisation de la collecte Valdélia en 2016
Tableau 9 : Organisation de la collecte Ecologic des DEA de cuisines professionnelles en 2016 14
Figures
Figure 1 : Mise sur le marché d'éléments d'ameublement ménagers par catégorie - données nationales
Figure 2 : Mise sur le marché d'éléments d'ameublement professionnels par catégorie - données nationales
Figure 3 : Répartition des PAV et des CMV, partenaires de collecte de Valdelia en 2016 12
Figure 4 : Modalités de collecte des DEA professionnels en Nouvelle-Aquitaine
Figure 5 : Répartition des éléments d'ameublement réemployés en fonction de leur origine – Données
nationales
Figure 6 : Répartition des structures ESS liées à l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine 16
Figure 7 : Répartition des salariés par type de contrat en Nouvelle-Aquitaine
Figure 8 : Répartition des tonnages collectés par type
Figure 9 : taux de valorisation par type d'élément collecté en Nouvelle-Aquitaine
Figure 10 : Installations de tri/transit et de préparation des DEA ménagers et professionnels en
Nouvelle-Aguitaine
Figure 11 : Répartition des tonnages de mobilier ménager par type de traitement – données nationales
Figure 12 : Mode traitement des collectes « opérationnelles » et « financières » du mobilier ménager
en Nouvelle-Aquitaine
Figure 13 : Tonnages traités et performances de traitement atteintes par Valdelia entre 2014 et 2015
21
Figure 14 : Performances de traitement de la literie professionnelle, en pourcentage (%) et milliers de
tonnes (kt)
Figure 15: Origines et destinations des éléments d'ameublement en 2017 - données Nouvelle-



L'AREC, Agence Régionale d'Evaluation environnement et climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants :

- énergie (production et consommation, énergies renouvelables),
- émissions de gaz à effet de serre,
- ressources (biomasse...) et déchets.

Ces missions sont mises en œuvre auprès des porteurs de politiques publiques, des collectivités locales et territoriales, des acteurs socio-économiques et professionnels et des associations de la Nouvelle-Aquitaine.

En particulier, l'agence assure l'animation et la réalisation des travaux des dispositifs régionaux d'observation en matière d'énergie, de gaz à effet de serre, de biomasse et de déchets.

De statut associatif, l'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.







Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne sur :

www.arec-nouvelleaquitaine.com ou sur demande à info@arec-na.com

Pour toute question relative à l'économie circulaire et aux déchets :

dechets@arec-na.com

60 rue Jean-Jaurès CS 90452 86011 Poitiers Cedex 05 49 30 31 57 @AREC NA